

Je ne veux pas m'engager dans une discussion sur des questions d'intérêt régional intéressant l'Ouest du Canada. Ces questions seront débattues par d'autres députés qui siègent de ce côté-ci. Cependant, j'estime qu'il y aurait lieu de songer à effectuer un très important rajustement par suite de la situation désavantageuse dans laquelle se trouve l'industrie de la production du blé au Canada, industrie très importante qui relève de la régie du gouvernement, à cause du programme de dons mis en œuvre par les États-Unis. Qu'est-ce que le Gouvernement entend faire? Ce problème existe depuis plusieurs années. Lorsque nous en avons parlé pour la première fois à la Chambre, le gouvernement nous a demandé en quelque sorte de lui faire confiance. Nous n'avions vraiment rien à craindre, selon lui. Ce programme ne devait nuire d'aucune façon aux marchés ouverts au Canada pour la vente de son excédent de blé qui allait rapidement s'accumulant. On a protesté officiellement mais il s'agissait simplement de protestations théoriques. On a soumis des protestations à deux reprises il y a deux ans mais, lorsque nous avons demandé au ministre du Commerce (M. Howe) ce qu'on lui avait répondu, il a dit qu'en somme une réponse n'était pas nécessaire. Nous ne nous attendions pas à une réponse.

A mon avis, monsieur l'Orateur, quand on veut se plaindre d'une intervention illégale à l'égard de la vente de produits agricoles dans un autre pays, d'une intervention contraire à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et contraire aux règlements adoptés par la FAO, on ne doit pas se contenter de notes timides et puériles mais parler pour se faire comprendre. Voici ce que j'aimerais que le premier ministre nous dise. Il a récemment été aux États-Unis où il s'est entretenu personnellement avec le président. A-t-il à cette occasion signalé à ce dernier les conséquences extrêmement graves qui ne manqueront pas d'accompagner l'application du programme américain d'écoulement des excédents, à bon marché et avec facilités de paiement à accorder pendant de longues années? De cette façon, non seulement les États-Unis s'emparent-ils actuellement de certains marchés, mais encore ils s'y installent pour trois, quatre ou même plusieurs années. Ce que font actuellement les États-Unis, ce qu'ils ont fait en ce qui concerne l'accord intervenu avec le Brésil contrevient à un accord international. Le Brésil achètera 18,000 tonnes de blé pendant trois ans.

Qu'arrivera-t-il donc aux marchés du Canada lorsque le Brésil est ainsi lié par un accord avantageux pour lui certes, mais qui l'oblige à acheter. Ce n'est pas là une loyale concurrence internationale. C'est contraire

[M. Diefenbaker.]

à la légalité. Le premier ministre n'a pas hésité à employer des termes énergiques en critiquant la France et l'Angleterre il y a quelques semaines. Il a parlé de surhommes. Qu'il nous dise donc maintenant ce qu'il a dit au président des États-Unis. A-t-il obtenu de celui-ci des assurances quelconques? Celui-ci lui a-t-il dit qu'on allait abandonner ces procédés commerciaux inadmissibles, générateurs d'une situation grave?

Qu'en est-il du Brésil? En 1952-1953 le Brésil a acheté du Canada 11,089,000 boisseaux de blé, soit environ 7,200,000 boisseaux de plus que l'année précédente. En 1953-1954, le Brésil avait acheté 7,706,000 boisseaux, mais actuellement nous sommes, à toutes fins pratiques, exclus de ce marché. La même situation existe dans douze autres pays. Comme résultat de leur politique, les États-Unis obtiennent une plus grosse part du marché mondial que des moyens appropriés ne justifieraient. Le Canada ne peut pas soutenir ce genre de concurrence déloyale. Il ne possède pas les ressources voulues pour cela. En outre, le fait que nous importons des États-Unis tous les produits dont nous avons besoin et que nous pourrions acheter ailleurs n'encourage pas les autres pays à acheter nos produits agricoles.

Deux ans se sont écoulés depuis que les États-Unis ont adopté cette méthode d'écoulement de leurs excédents au moyen de transactions en devises locales et de dons. Au cours des deux dernières campagnes agricoles, le Canada a cédé le pas aux États-Unis comme principal exportateur de blé. Que dire de la transaction avec l'Inde? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) se trouve dans ce pays à l'heure actuelle. S'efforce-t-il d'y trouver des débouchés, alors que les États-Unis ont accaparé le marché pour l'avenir jusqu'à un certain point au moyen d'une transaction injuste et par la négation de tous les principes des justes méthodes de commerce international reconnues en vertu du GATT, ainsi que de la FAO?

S'il faut en croire les journaux, ce n'est pas avant septembre 1956 que le Gouvernement s'est enfin rendu compte que ces transactions de dons comportaient l'engagement de la part du pays bénéficiaire de continuer à acheter des États-Unis à l'avenir un nombre déterminé de boisseaux. Que fait le Gouvernement à ce propos? L'Inde achète pour 400 millions de dollars de produits agricoles à des conditions si généreuses que cela équivaut à un don. Si les États-Unis continuent dans cette veine, s'ils font de telles offres à l'Allemagne occidentale, au Japon et à certains de nos autres bons clients, nous en subissons des pertes irréparables. Je dirai au premier ministre qu'il ne suffit pas de